



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR
DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Assemblée Générale CCI Nice cote d'azur – Consultation électronique
Du 26 au 29 novembre 2019

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue au articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 40 du Règlement Intérieur de la CCINCA, débutée le mardi 26 novembre 2019 à 09h56 et clôturée le vendredi 29 novembre à 12h00.

VOTANTS

Madame et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau –**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GUITTARD Cynthia, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

soit un total de 44 membres titulaires votants sur 57

NON VOTANTS

Madame, Messieurs, CHEVILLON Michel - Vice-Président, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CARLADOUS Laure, CIPPOLINI Denis, DI NATALE Paul-Marie, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, TEBOUL Thierry, **Membres Elus.**

soit un total de 13 membres titulaires votants sur 57



L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé de Peggy MISIRACA-TEYCHENE,
Directeur Adjoint à la Direction Appui aux Entreprises et Territoires,

CONSIDERANT :

- Que l'Assemblée Générale du 24 juin 2013 a habilité le Bureau, conformément aux textes en vigueur, à préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui nous sont présentés au fur et à mesure que les Plans Locaux d'Urbanisme sont lancés en révision,
- Conformément aux textes en vigueur art. R711-33 du Code de Commerce, art. 29 de notre Règlement Intérieur homologué le 26 aout 2015,

DECIDE :

De donner les avis précisés dans le tableau ci-dessous :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS	SIGNATURE
BREIL-SUR-ROYA Octobre 2019	Arrêt du projet d'élaboration du PLU <ul style="list-style-type: none">• Réaménagement du centre-village : réflexion nécessaire sur le stationnement pour le bon fonctionnement du tissu commercial.• Secteur de la Gare :<ul style="list-style-type: none">○ Servitude d'attente de projet, aménagement futur sur près de 7 ha avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle.○ Une recommandation : secteur identifié comme prioritaire pour le développement économique dans le SCoT CARF, nécessité d'affirmer cette vocation dans l'OAP.○ Règlement zone UMa (mixte) : vigilance quant à l'autorisation du logement et des activités économiques.	Avis favorable avec une recommandation	02.11.2019
LE TIGNET Novembre 2019	Arrêt du projet de révision générale du PLU <ul style="list-style-type: none">• Développement de la zone artisanale de l'Apié de Josson (OAP n°3).• Projet mixte / logements en entrée de ville, Val du Tignet, afin de conforter l'offre commerciale le long de la RD2562 (OAP n°2). Présence d'activités sur le site en question. <p>→ Recommandation : prévoir pour ces 4 entreprises une solution de relocalisation ou d'intégration au projet.</p> <ul style="list-style-type: none">• Règlement de la zone commerciale Val du Tignet : demande d'autorisation des ICPE.	Avis favorable avec une recommandation	14.11.2019



MANDELIEU LA NAPOULE Novembre 2019	Modification simplifiée n°2 du PLU <ul style="list-style-type: none">• Rectification d'erreurs matérielles notamment en UZ et nouvelle rédaction des hauteurs maximales autorisées.	Avis favorable	14.11.2019
--	--	-----------------------	------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 44 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0

Pour : 44

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 novembre 2019

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

